

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25277**

Intitulé

MASTER : MASTER à finalité professionnelle - Droit, Economie, Gestion - Mention : Droit privé - Spécialité : Droit des entreprises en difficulté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficulté » a vocation à fournir une formation approfondie du droit des entreprises en difficulté. Il permettra aux étudiants formés d'être en mesure de régler les diverses tâches incombant aux professionnels du mandat de justice, à ceux qui se destinent à la profession d'avocat (ou qui le sont déjà) d'acquérir une spécialité très appréciée du monde des affaires à ceux qui se destinent aux métiers de la banque, d'acquérir des connaissances approfondies sur le risque premier de l'établissement de crédit, à savoir la défaillance économique de son client.

Le master 2 « Droit des entreprises en difficulté » visent ainsi à donner aux étudiants une très solide formation, leur permettant de traiter les dossiers de prévention judiciaire des difficultés d'entreprises, quel que soit l'intervenant concerné par les difficultés de l'entreprise : débiteur, créancier, mandataire de justice, garants du débiteur. La spécialité délivre aux étudiants les connaissances suffisantes pour régler l'essentiel des contentieux du droit des entreprises en difficulté et de traiter en leur ensemble les dossiers de procédure collective.

Le titulaire du diplôme conseille, dans le domaine du droit des difficultés d'entreprise, les personnes physiques ou morales sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques, avec pour objectifs :

D'organiser l'application du droit ;

De respecter et de faire respecter la législation et la réglementation et de les adapter aux besoins du client par l'étude et l'interprétation des textes juridiques ;

De défendre les intérêts du client ;

De rédiger ou de faire rédiger des actes (authentiques ou sous seing privé).

Il étudie de façon permanente et analyse la législation, la réglementation, la jurisprudence, la théorie et les commentaires de droit.

Le titulaire du diplôme est capable de :

Prévenir et résoudre des litiges en interprétant le droit

Fournir des informations et des conseils argumentés dans le domaine juridique et de la procédure

Proposer des solutions amiables ou judiciaires aux litiges.

Utiliser les bases de données juridiques

Comprendre et parler l'anglais

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Mandat de justice (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire)

Banque et sociétés financières

Spécialisation d'avocats

Les titulaires du diplôme peuvent exercer dans les emplois suivants :

Services juridiques et contentieux des banques et des établissements de crédits

Collaborateur de mandataire judiciaire et d'administrateur judiciaire

Le diplôme prépare spécifiquement à l'examen d'accès au stage, obligatoire depuis 2003, pour les professions de mandataire et d'administrateur judiciaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignements décrites dans la liste ci-après.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE)

Le master se compose de deux semestres de master 1 et deux semestres de master 2.

La certification Master 2 Droit des entreprises en difficulté s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 Droit fiscal des procédures collectives
 UE2 Droit processuel des procédures collectives et droit de l'exécution
 UE3 Contentieux des partenaires du débiteur
 UE4 Langue étrangère
 UE5 Prévention
 UE6 Droit social des procédures collectives
 UE7 Plans de sauvegarde, de redressement et de cession
 UE8 Sanctions
 UE9 Aspects internationaux
 UE10 Langue étrangère
 UE11 Stage obligatoire de dix semaines

Stage de 10 semaines dans un cabinet de mandataire ou d'administrateur judiciaire ou dans un cabinet d'avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté ou dans les services des professionnels d'un établissement de crédit (pré-contentieux, contentieux, risques, engagements)

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants - chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux accréditations de l'Université de Nice à délivrer les diplômes nationaux n° **20080944**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]

Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et Science politique, Avenue du Doyen Louis Trotabas, 06050 NICE CEDEX 1

Historique de la certification :

Master créé en septembre 2008